

Image not found or type unknown



Païement cotisation RSI- annee 2008

Par **legra99**, le **16/12/2012** à **18:11**

J'ai reçu un "Rappel avant mise en demeure" ,par courrier simple, pour des cotisations RSI (j'étais gérant majoritaire d'une sarl liquidée)annee 2008 ECH 11/09, en date du 10 décembre 2012.

Je dispose d'une information comme quoi:

L'URSSAF dispose de 5 ans, à compter du délai d'un mois qui suit la mise en demeure, pour procéder au recouvrement forcé de sa créance, par voie de contrainte ou de demande de paiement devant le TASS.

Il ne peut être réclamé des dettes anciennes de plus de 3 ans

Que me conseillez vous ?